

COMPTE-RENDU
de la 12^{ème} séance plénière du Conseil de la Communauté
d'Agglomération Sarreguemines Confluences
du 7 juin 2018



Objet : 12^{ème} réunion plénière du Conseil de la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences ayant eu lieu le 7 juin 2018, à 18h30.

Etaient présents, sous la présidence de Monsieur Roland ROTH, suite à l'invitation du premier juin deux mille dix huit adressée à tous les Conseillers Communautaires et à la Presse et affichée :

Présents : Roland ROTH, Céleste LETT, Marc ZINGRAFF, Sonya CRISTINELLI-FRAIBOEUF, Jean-Claude CUNAT, Jean-Claude KRATZ, Joël NIEDERLAENDER, Jean-Bernard BARTHEL, Gaston MEYER, Hubert BOURING, Bernard FOUILHAC-GARY, Armand GILLET, Olivier HAAG, Aloys HAUCK, Roger HEIM, Philippe LEGATO, Christiane MALLICK, Albert MASSLO, Sylvain NEUGEBAUER, Bertrand POTIE, Sébastien SCHMITT, Raymond SCHNEIDER, Jacques SENDRAS, Pascal TARILLON, Christophe THIEL, Claude WACKENHEIM, Isabelle BEHR, Gérard BERGANTZ, Virginie BLAZY, Géraldine BUBEL, Evelyne CORDARY, Carole DIDIOT, Gérard DURAND, Evelyne FIRTION, Caroline FUHRMANN, Robert FUSS, Daniel GREFF, Christiane HECKEL, Armand HENNARD, Marie-Thérèse HEYMES-MUHR, Patrick HINSCHBERGER, Anna KOEPEL, Jacques MARX, Patricia MOMPEN, Bernadette NICKLAUS, Denis PEIFFER, Jeannine QUODBACH, Pascal SANITATE, Cathia SCHEUER, Nathalie SPANIOL, Christine SPOHR, Pascal WEISSLINGER.

Procurations: Chantal LEGERON ayant donné pouvoir à Carole DIDIOT, Dominique LIMBACH ayant donné pouvoir à Christiane HECKEL, Denis NILLES ayant donné pouvoir à Jacques MARX, Claude DECKER ayant donné pouvoir à Gaston MEYER, Pierre-Jean DIDIOT ayant donné pouvoir à Gérard BERGANTZ, Jean-Luc ECHIVARD ayant donné pouvoir à Jeannine QUODBACH, Jean-Luc LUTZ ayant donné pouvoir à Hubert BOURING, Yves ZINS ayant donné pouvoir à Isabelle BEHR, Eric BAUER ayant donné pouvoir à Pascal SANITATE, Audrey LAVAL ayant donné pouvoir à Denis PEIFFER, Nicole MULLER-BECKER ayant donné pouvoir à Jean-Claude CUNAT, Martine SCHAUB ayant donné pouvoir à Jean-Bernard BARTHEL, Jean-Marc SCHWARTZ ayant donné pouvoir à Marc ZINGRAFF, Sébastien-Jean STEINER ayant donné pouvoir à Céleste LETT, Francisco VICO ayant donné pouvoir à Gérard DURAND.

Excusés : Jean KARMANN, Nathalie LUDMANN, Sonia BUR, Bernard CLAVE, Cyrille FETIQUE, Jean-Pierre MULLER, Alain STACHOWIAK, Sylvie THIRION.

Absents non excusés : Laurent LAZZAROTTO, Hervé RUFF, Michaël WEBER, Irène BERG, Michel UHRING.

Participaient également à la réunion :

M. MATHY, Directeur Général des Services
M. HECTOR, Directeur Général des Services Techniques
M. STENGER, Directeur Général Adjoint Services Finances
Mme LETT, Directrice Générale Adjointe des Ressources Humaines

Après l'appel nominatif des Conseillers Communautaires par M. Arnaud MATHY, Directeur Général des Services, M. le Président a ouvert la séance.

Ensuite, il a proposé de passer à l'examen des différents points inscrits à l'ordre du jour.

Approbation du compte-rendu de la dernière séance plénière

Aucune observation n'ayant été présentée, le compte-rendu de la séance plénière du 19 avril 2018 est adopté et signé séance tenante.

Liste des délibérations adoptées par le Conseil Communautaire dans sa séance plénière du 7 juin 2018

01. Administration Générale

01.1 Adhésion au service RGPD du centre de gestion de la fonction publique territoriale de Meurthe-et-Moselle et nomination d'un délégué à la protection des données (DPD)

Décide

à l'unanimité des voix,

De mutualiser ce service avec le CDG 54,

D'autoriser le Président à désigner le Délégué à la Protection des Données du CDG 54 comme étant celui de la collectivité,

D'approuver les termes de la convention de mutualisation proposée par le CDG 54 et jointe à la présente délibération,

De verser au CDG 54 la participation financière annuelle prévue à l'article 4 de ladite convention, qui est calculé, au titre de l'année 2018, selon le taux de 0,057 % de la masse des rémunérations versées par l'EPCI à ses agents permanents et, au titre des années suivantes, selon le taux fixé par délibération du conseil d'administration du CDG 54,

D'autoriser le Président à signer ladite convention et ses protocoles annexes,

D'autoriser le Président à prendre et à signer tout acte relatif à la présente mission de mise en conformité avec la réglementation européenne et nationale.

03. Ressources Humaines

03.1.1 Création du Comité Technique

Décide

à l'unanimité des voix,

De créer un Comité Technique,

D'autoriser le Président ou le Vice-président à prendre toutes les mesures nécessaires à cet effet.

03.1.2 Détermination du nombre de représentants titulaires, du paritarisme et du recueil des avis au sein du Comité Technique

Décide

à l'unanimité des voix,

De fixer le nombre de représentants du personnel titulaires à trois et autant de suppléants,

De maintenir le paritarisme numérique entre les représentants du personnel et les représentants de l'établissement,

Du recueil des avis des représentants de l'établissement,

D'autoriser le Président ou le Vice-président délégué à prendre toutes les mesures nécessaires à cet effet.

03.2.1 Création d'un Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail

Décide

à l'unanimité des voix,

De créer un Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail local,

D'autoriser le Président ou le Vice-président délégué à prendre toutes les mesures nécessaires à cet effet.

03.2.1 Détermination du nombre de représentants du personnel titulaires, du paritarisme et du recueil des avis des représentants de l'établissement au sein du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail

Décide

à l'unanimité des voix,

De fixer le nombre de représentants du personnel titulaires à trois et autant de suppléants,

D'instituer le paritarisme numérique du comité en fixant un nombre de représentants de l'établissement (titulaires et suppléants) égal à celui des représentants du personnel (titulaires et suppléants), à savoir à trois pour les représentants titulaires de l'établissement, avec un nombre égal de suppléants,

Du recueil, par le Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail, de l'avis des représentants de l'établissement,

D'autoriser le Président ou le Vice-président délégué à prendre toutes les mesures nécessaires à cet effet.

03.3 Indemnités des élus - complément à la délibération n°2017-02-02-03-2

Décide

à l'unanimité des voix,

De compléter la délibération n°2017-02-02-03-2 relative aux indemnités de fonction attribuées au Président, aux Vice-présidents et aux membres du Bureau, en précisant que l'écroulement éventuel d'un élu prend fin lorsque cet élu n'exerce plus le mandat ayant entraîné l'écroulement,

D'autoriser le Président à signer tout document nécessaire à l'application de cette décision.

04. Développement Economique

04.1 Désignation des représentants à "Moselle Attractivité"

Décide

à l'unanimité des voix,

De désigner au sein de l'agence « Moselle Attractivité » :

- Monsieur Roland ROTH, en sa qualité de Président, en tant que délégué titulaire,
- Madame Sonya CRISTINELLI-FRAIBOEUF, en tant que déléguée suppléante,

De charger le Président ou les Vice-présidents délégués au développement économique et au tourisme d'engager toutes les démarches et signer tous les documents relatifs à cette décision.

04.2 Avenue Marchande de Grosbliederstroff - échange de terrains avec M. Littig

Décide

à l'unanimité des voix,

De céder à M. LITTIG Raymond, demeurant 54D rue de Carling à L'HOPITAL (57490), la parcelle cadastrée section 11 numéro 434/135 d'une superficie de 8,46 ares,

D'acquérir auprès de M. LITTIG Raymond, en échange de la parcelle S11 numéro 434/135, les parcelles suivantes :

Numéro de parcelle	Superficie (en ares)
S11 N°437/136	0,81
S11 N°439/137	0,53
S11 N°441/138	0,59
S11 N°443/139	0,99
S11 N°445/140	0,51
S11 N°447/141	0,54
S11 N°449/142	0,54
S11 N°451/143	0,82
S11 N°453/144	2,92
TOTAL	8,25

De réaliser cet échange sans soulte,

D'autoriser le Président ou le Vice-président délégué à engager toute mesure nécessaire à cet effet,

D'autoriser le Président ou la 7^{ème} Vice-présidente à signer tout document portant sur cette transaction foncière.

04.3 Cession de terrain à la société AMIY pour la SAS Les Petits Veganne

Décide

à l'unanimité des voix,

D'autoriser la Société d'Équipement du Bassin Lorrain (SEBL), concessionnaire de la zone d'activités de Woustviller, à céder à la société SAS LES PETITS VEGANNE, ou à toute autre société

se substituant à elle dont la SCI AMIY, la parcelle cadastrée section 8, parcelle n°1/37, située dans le parc d'activités de Woustviller, d'une superficie totale de 39,98 ares, dont 30,12 ares au prix de 10 € HT/m² et 9,86 ares au prix de 2,50 € HT/m², soit un montant total de 32 585 € HT,

D'autoriser le Président ou le Vice-président délégué à signer tous documents relatifs à cette opération,

De conférer une validité d'un an à la présente délibération.

04.4 Cession de terrain Europôle 2 à la société Seifert

Décide

à l'unanimité des voix,

D'autoriser la SEBL à vendre à la société Seifert Automotive Logistics France, située sur la zone industrielle de l'Europôle à Hambach, ou à toute société se substituant à elle, la parcelle formant un lot de 40 000 m² au sein de la PF 4 de l'Europôle 2 située sur la commune de Hambach, au prix de 400 000 € HT,

De conférer une validité d'un an à la présente délibération,

D'autoriser le Président ou le Vice-président délégué à signer tous documents relatifs à cette opération.

04.5 Subvention 2018 à Moselle-Est Initiative

Décide

à l'unanimité des voix,

D'attribuer à l'association Moselle-Est Initiative une subvention de 19 736,10 € au titre de l'année 2018,

De prélever les crédits nécessaires sur le budget annexe développement économique de l'exercice 2018,

D'autoriser le Président ou le Vice-président délégué à prendre toutes les dispositions nécessaires à cet effet.

08. Habitat

08.1 Actualisation des tarifs de l'aire de grand passage des gens du voyage

Décide

à l'unanimité des voix,

De confirmer la grille tarifaire applicable pour les stationnements sur l'aire de grand passage de Sarreguemines, validée par délibération en date du 28 septembre 2017, et de la compléter pour les prestations de fourniture d'électricité,

De fixer à 0,16 €/kWh les consommations électriques des grands voyageurs sur l'aire de grand passage et de facturer les consommations par prélèvement sur la caution déposée par les représentants du groupe avant tout accès à l'aire,

D'appliquer ce tarif dès lors que le coffret électrique aura été installé sur l'aire de grand passage,

De valider le modèle de convention d'occupation temporaire de l'aire de grand passage annexé à la présente délibération, lequel intègre ce nouveau tarif,

D'autoriser le Président ou la Vice-présidente déléguée à signer cette convention avec tout groupe désireux de stationner sur l'aire de grand passage et à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

09. Ordures Ménagères

09.1 Achat de conteneurs pour la collecte du multifix dans les campings

Décide

à l'unanimité des voix,

D'acquérir 4 conteneurs d'occasion de 15 m³, destinés à la collecte de sacs multifix dans les campings du territoire intercommunal, auprès du SYDEME, pour une somme globale de 6 020,80 € HT, soit 7 224,96 € TTC,

D'autoriser le Président ou le Vice-président délégué à prendre toutes les décisions nécessaires pour l'acquisition de ces conteneurs et à signer toute pièce ou document ayant trait à la concrétisation de ce dossier.

10. Assainissement

10.1 Convention 2018 avec le Conseil Départemental relative au Service d'Assistance Technique à l'Exploitation des Stations d'Épuration (SATESE)

Décide

à l'unanimité des voix,

D'approuver la convention avec le Conseil Départemental de Moselle, annexée à la présente délibération, relative à la continuité, pour l'année 2018, des prestations du service d'assistance technique à l'exploitation des stations d'épuration (SATESE) pour les 7 systèmes d'assainissement situés sur le territoire de l'ancienne Communauté de Communes de l'Albe et des Lacs,

D'approuver, à ce titre, le versement de la somme de 4 828 € au titre de l'année 2018 au Conseil Départemental,

D'autoriser le Président ou le Vice-président délégué à signer ladite convention et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

13. Développement Durable

13.1 Convention de partenariat pour la gestion et le rachat des Certificats d'Économie d'Énergie

Décide

à l'unanimité des voix,

D'approuver le contrat de partenariat avec Économie d'Énergie, joint à la présente délibération,

D'autoriser le Président ou le Vice-président délégué à signer ce contrat ou tout autre document destiné à intervenir à ce titre, et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

13.2 Animations Développement Durable 2018/2019

Décide

à l'unanimité des voix,

D'adopter le programme prévisionnel des animations en matière de développement durable pour la période de septembre 2018 à août 2019, comme suit :

- 7^{ème} projet d'Education au Développement Durable (EDD) pour l'année scolaire 2018-2019 en partenariat avec l'inspection de l'Education Nationale sur la thématique « Consommons éco-citoyen ». L'association spécialisée CPN Coquelicots sera en charge de la formation et de l'accompagnement des enseignants, des animations en classe, de la coordination et de l'organisation de la journée de clôture. Coût estimé : 12 000 €,
- 7^{ème} édition du Jour de la Nuit sur la pollution lumineuse les 12 et 13 octobre 2018 à Wœfling-lès-Sarreguemines pour un coût estimé de 3 000 €,
- Voyage d'étude ou journée d'information à destination des élus sur la thématique des quartiers durables et/ou des bâtiments publics durables pour un coût estimé de 1 000 €,
- Voyage d'étude ou demi-journée d'information à destination des élus sur les communes exemplaires en termes de gestion différenciée et d'entretien « zéro pesticide » des espaces publics extérieurs pour un coût estimé de 1 000 €,

De valider le versement de 50 € à chacune des classes inscrites au projet EDD pour l'achat de matériel,

De mettre en place les partenariats nécessaires avec les associations et intervenants,

De solliciter le concours financier du GAL Leader de l'arrondissement de Sarreguemines, de la Région Grand Est, de l'ADEME Grand Est, de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse, du fonds de transition énergétique et de tout autre organisme,

D'inscrire les crédits nécessaires au budget principal, soit un montant de 17 000 € HT,

D'autoriser le Président ou le Vice-président délégué à signer tous les documents et contrats destinés à intervenir à ce titre.

16. Tourisme

16.1 Subvention de fonctionnement 2018 à l'office de tourisme

Décide

à l'unanimité des voix, 4 ne prennent pas part au vote

De fixer le montant de la subvention annuelle de fonctionnement de l'office de tourisme Sarreguemines Confluences à 446 150 € au titre de l'exercice 2018,

D'autoriser le Président à prendre toutes les dispositions nécessaires à cet effet,

Sonya Cristinelli-Fraiboef, Bernard Fouilhac-Gary, Christiane Heckel et Marc Zingraff, membres du Conseil d'Administration ne prennent part ni au débat ni au vote.

16.2 Etude pour la réalisation de sentiers de randonnée PDIPR

Décide

à l'unanimité des voix,

De solliciter la réalisation d'une étude destinée à recenser les sentiers existants et à proposer la constitution d'un réseau communautaire d'itinéraires de randonnée pédestre éligible au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) de la Moselle,

De solliciter l'inscription des sentiers de randonnée ainsi retenus au PDIPR de la Moselle,

De solliciter les fonds européens au titre du programme LEADER 2014-2020 pour le cofinancement de cette étude au taux maximum de 80 %,

D'autoriser le Président ou la Vice-présidente déléguée à signer tout document relatif à ce projet.

17. Animations

17.1 Politique d'animations : bilan 2017 et programmation 2018

Décide

à l'unanimité des voix,

De reconduire la participation aux manifestations traditionnelles avec les subventions suivantes :

- le Grand Cross des Ecoliers de la Communauté d'Agglomération organisé par l'ASSA en attribuant une subvention d'un montant maximum de 7 000 €,
- le Grand Prix Cycliste de la Communauté d'Agglomération en attribuant une subvention de 6000 € au Sprinter Club de Sarreguemines, organisateur,
- le Challenge inter-écoles de la Piste d'éducation routière,
- la 9^{ème} Fête des Fleurs et les Journées du Patrimoine avec un budget de 8 000 €,
- le Challenge de Tennis de la Communauté d'Agglomération en attribuant une subvention de 2 600 € à l'US Tennis et Badminton Les 2 Vallées de Wiesviller, organisateur du challenge 2017,
- le Raid Sportif Sarre Moselle Riv'Action en attribuant à l'association « Vivez Sport » une subvention de 3 000 €,

De réserver une enveloppe budgétaire de 6 000 € par animation pour l'organisation éventuelle de deux animations ou spectacles supplémentaires à programmer en 2018,

D'autoriser le Président ou la Vice-présidente déléguée à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 20h00

Le Président du Conseil Communautaire
Monsieur Roland ROTH

Les Conseillers Communautaires

Le Secrétaire